Imagia sc

Lenneke Marelaan 8 b5 – 1932 Zaventem
TVA: BE 0456.381.634 - RPM Bruxelles

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des associés qui se tiendra le 22 juin 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Code des Sociétés et aux statuts, nous avons l'honneur de vous présenter les comptes annuels de la sc IMAGIA clôturés au 31 décembre 2021 et de vous rendre compte de notre gestion au cours de ce même exercice. Les comptes annuels ont été établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, en ce compris l'arrêté royal du 25 avril 2014.

1. Droits de l'exercice 2021

En 2021, les droits enregistrés se sont élevés à 2.107.924,16 euros (contre 2.186.918,79 euros en 2020).

Les revenus des droits du câble s'élèvent à 1.083.839,15 euros pour l'exercice 2021 (contre 1.064.670,82 euros en 2020).

Les droits provenant des télédiffuseurs s'élèvent à 843.152,70 euros (contre 969.975,97 euros en 2020).

Les perceptions de la copie privée et du prêt public s'élèvent à 180.813,00 euros (contre 152.157,92 euros en 2020).

2. Présentation des comptes annuels

L'exercice se clôturant le 31 décembre 2021 laisse apparaître au compte de résultats un bénéfice de 33,35 euros et, au bilan, un total de 3.173.359,78 euros.

Les capitaux propres sont passés de 47.384,28 euros au 31 décembre 2020 à 47.417,63 euros au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, les dettes sur droits résultant de l'activité de gestion de droits s'élèvent à 3.022.686,60 euros et les autres dettes à 408.467,48 euros.

3. Présentation des données par rubrique de perception

L'article 23 de l'arrêté royal du 25 avril 2014 impose aux sociétés de gestion de publier par rubrique de perception un certain nombre de données selon un modèle préétabli.

	TOTAL	
1.A.1	**Droits 2021**	**2.107.924**
1.A.2	**Droits encaissés en 2021**	**2.323.419**
1.B	**Total commission 2021**	**213.111**
1.B.1	* Charges directes	0
1.B.2	* Charges indirectes (y compris Résultat de l'exercice)	213.111
1.C	**Total droits + produits financiers (Situation au 31/12/2021)**	**3.022.687**
1.C.1	* Droits en attente de perception	651.921
1.C.2	* Droits perçus à répartir	2.234.352
1.C.3	* Droits perçus répartis en attente de paiement	136.414
1.C.4	* Droits perçus non répartissables (non attribuables)	
1.C.5	* Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus	
1.D	**Droits répartis en 2021**	**1.771.991**
1.E	**Droits payés en 2021**	**1.782.722**

Les **droits 2021** (1.A.1) comprennent l'ensemble des perceptions relatives à l'exercice clôturé, qu'elles soient encaissées ou non au 31 décembre 2021.

Les **droits encaissés en 2021** (1.A.2) comprennent l'ensemble des -droits (relatifs à l'exercice 2021 ou aux exercices antérieurs) encaissés en 2021 repris dans le tableau des flux de trésorerie.

Conformément à l'article XI. 251 CDE, l'assemblée générale du 14 juin 2018 a décidé qu'à l'avenir les recettes résultant de l'investissement provenant des droits sont portées en diminution des frais de gestion de la société.

Le montant de la rémunération pour la gestion des droits (1.B Commission) prélevée sur les perceptions couvre les frais de fonctionnement de la société de gestion (en ce compris un

montant de 6.219,23 euros pour couverture de la contribution au fonds organique soit 0,2% pour le Service de Contrôle) et le résultat de l'exercice (33,35 euros). Depuis l'exercice 2015, c'est la commission qui constitue le chiffre d'affaires de l'exercice.

Le total des dettes sur **droits à répartir** (1.C.1 + 1.C.2) s'élève à 2.886.272,36 euros au 31 décembre 2021.

Le total des dettes sur droits répartis en attente de paiement (1.C.3) s'élève à 136.414,24 euros au 31 décembre 2021. La ventilation de ces dettes est disponible par ayant droit et non par rubrique de perception.

Les **produits financiers** provenant de la gestion des droits perçus (1.C.5) sont globalisés avec les droits (1.C).

Les **droits perçus non répartissables** (1.C.4) sont à la date de clôture des comptes repris dans les Droits à répartir (1.C.2) car le montant définitif n'est connu qu'au moment de la clôture définitive de la répartition qui suit l'approbation de l'Assemblée Générale de 2022.

Le montant total des **droits répartis** (attribués) (1.D) en 2021 aux ayants droit s'élève à 1.771.991 euros (hors TVA et avant retenue éventuelle d'un précompte mobilier).

Le montant total des **droits payés** en 2021 aux ayants droit (1.E) s'élève à 1.782.722 euros (hors TVA et avant retenue éventuelle d'un précompte mobilier) et est relatif à des droits répartis en 2021 ou les années précédentes.

	A. Reproduction	
1.A.1	**Droits 2021**	**119**
1.A.2	**Droits encaissés 2021**	**119**
1.B	**Total commission 2021**	**12**
1.B.1	*Charges directes	0
1.B.2	*Charges indirectes	12
1.C	**Total droits + produits financiers (Situation au 31/12/2021)**	**2.349**
1.C.1	* Droits en attente de perception	0
1.C.2	* Droits perçus à répartir	2.349
1.D	**Droits répartis en 2021**	**1.003**
1.E	**Droits payés en 2021**	**987**

	C. Communication au public	
1.A.1	**Droits 2021**	**843.153**
1.A.2	**Droits encaissés en 2021**	**989.746**
1.B	**Total commission 2021**	**85.243**
1.B.1	*Charges directes	0
1.B.2	*Charges indirectes	85.243
1.C	**Total droits + produits financiers (Situation au 31/12/2021)**	**1.257.361**
1.C.1	* Droits en attente de perception	512.766
1.C.2	* Droits perçus à répartir	744.595
1.D	**Droits répartis en 2021**	**832.081**
1.E	**Droits payés en 2021**	**827.299**

	I. Retransmission par câble	
1.A.1	**Droits 2021**	**1.083.839**
1.A.2	**Droits encaissés en 2021**	**1.195.999**
1.B	**Total commission 2021**	**109.576**
1.B.1	* Charges directes	0
1.B.2	* Charges indirectes	109.576
1.C	**Total droits + produits financiers (Situation au 31/12/2021)**	**1.402.415**
1.C.1	* Droits en attente de perception	100.261
1.C.2	* Droits perçus à répartir	1.302.153
1.D	**Droits répartis en 2021**	**878.763**
1.E	**Droits payés en 2021**	**890.325**

	S. Prêt public	
1.A.1	**Droits 2021**	**5.100**
1.A.2	**Droits encaissés en 2021**	**5.100**
1.B	**Total commission 2021**	**516**
1.B.1	* Charges directes	0
1.B.2	* Charges indirectes	516
1.C	**Total droits + produits financiers (Situation au 31/12/2021)**	**5.886**
1.C.1	* Droits en attente de perception	0

1.C.2	* Droits perçus à répartir	5.886
1.D	**Droits répartis en 2021**	**5.148**
1.E	**Droits payés en 2021**	**5.052**

	T. Copie privée	
1.A.1	**Droits 2021**	**175.713**
1.A.2	**Droits encaissés en 2021**	**132.455**
1.B	**Total commission 2021**	**17.765**
1.B.1	* Charges directes	0
1.B.2	* Charges indirectes	17.765
1.C	**Total droits + produits financiers (Situation au 31/12/2021)**	**218.262**
1.C.1	* Droits en attente de perception	38.893
1.C.2	* Droits perçus à répartir	179.369
1.D	**Droits répartis en 2021**	**54.996**
1.E	**Droits payés en 2021**	**59.059**

4. Dépassement du plafond de 15% de coûts d'exploitation (article XI.252 CDE / XI.256 CDE)

Le pourcentage des coûts d'exploitation pour l'exercice 2021 s'élève à 10,11% des perceptions (perceptions enregistrées, qu'elles soient encaissées ou non). Un montant de 6.219,23 euros, pour couverture de la contribution de 2021 au fonds organique, est inclus dans les coûts.

Il convient de noter que le ratio tel que défini à l'article XI.252 CDE (Code de Droit Economique) précise que ce sont les charges de l'exercice clôturé, hors contribution au fonds organique, qui doivent être rapportées, non pas aux perceptions de l'exercice mais à la moyenne des droits encaissés au cours des trois derniers exercices. L'application de cette formule ramène le ratio à **8,46%**.

5. Informations supplémentaires dans le rapport de gestion (article XI.248/6 CDE)

Nous vous présentons les informations complémentaires prévues par le nouvel article XI.248/6 CDE:

1° Informations sur les refus d'octroyer une licence en vertu de l'article XI.262 § 2:

Néant.

2° Description de la structure juridique et de gouvernance de la société de gestion:

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour poser tous les actes rentrant dans l'objet social de la société, sauf compétence légale ou statutaire réservée à l'Assemblée Générale. Il n'y a pas de comité d'audit.

3° Informations sur les entités détenues ou contrôlées par la société de gestion:

Imagia ne détient ni ne contrôle, directement ou indirectement, d'entité.

4° Informations sur la rémunération versée aux personnes gérant les activités de la société de gestion:

Tout comme les années précédentes, il n'y a pas eu en 2021 au bénéfice des administrateurs de versements au titre de rémunérations, frais forfaitaires ou avantages de toute nature. Le mandat du directeur général est rémunéré, mais pour des raisons de confidentialité, cette rémunération n'est pas publiée dans le rapport annuel. Elle est uniquement incluse dans la déclaration annuelle afin d'éviter les conflits d'intérêts.

5° Informations sur la non répartition éventuelle dans le délai fixé à l'article XI.252, §1er, alinéa 2:

La non répartition et, par conséquent, le non-paiement des « Droits perçus à répartir non réservés » dans le délai fixé sont dus à:

* des déclarations incomplètes et des renseignements manquants quant à l'utilisation par certaines chaînes de télévision et fournisseurs de musique d'ambiance;

* la vérification des données auprès des ayants droit;

* la complexité et la charge de travail de la répartition.

Imagia répartit conformément aux règles de répartition qui ont été établies et approuvées par les ayants droit. Ces règles déterminent l'utilisation d'un nombre très important de données (playlists d'un maximum de stations de TV, renseignements des systèmes de musique d'ambiance,…).

Le but de la répartition est de s'approcher le plus possible de l'utilisation effective de chaque source de perception et de donner suffisamment de détails aux ayants droit pour leur permettre, si nécessaire, de retoucher certains droits.

La répartition est effectuée pour une année complète. De nombreuses données sur l'année n ne sont disponibles que dans le courant de l'année n+1.

La répartition détaillée actuelle est établie à la demande et dans l'intérêt des ayants droit, qui privilégient une répartition détaillée plutôt qu'une répartition accélérée.

6° Informations sur les sommes non répartissables visées à l'article XI.254:

L'Assemblée Générale qui s'est tenue le 24 Juin 2021 a décidé à l'unanimité de répartir des droits non attribuables tenant compte des provisions nécessaires.

Un montant total net de 98.732,06 euros a été attribué aux ayants droit de la catégorie concernée, et ce après déduction des charges directes et indirectes imputées aux perceptions concernées.

Un projet de répartition des irrépartissables sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale de juin 2022 afin de les répartir en 2022.

7° Informations sur les relations avec d'autres sociétés de gestion ou organismes de gestion collective:

Il existe une convention de service entre la Simim et Imagia. La Simim assure la gestion de la société de gestion Imagia.

Imagia est actionnaire d'Auvibel (une action) et assure un mandat d'administrateur.

6. Perspectives pour 2022

Les prévisions de perceptions reprises au budget 2022 s'élèvent à 1.928.263 euros.

7. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant.

8. Risques et incertitudes

L'évaluation des actifs et passifs ne comporte aucun élément dont les degrés d'incertitude nécessiteraient une mention spéciale dans le présent rapport.

9. Activités en matière de recherche et de développement

Aucune activité en matière de recherche et développement n'a été exercée ni entamée durant l'exercice écoulé.

10. Affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2021 s'élève à 33,35 euros. Le bénéfice reporté de l'exercice précédent étant de 9.384,28 euros, le Conseil d'Administration propose d'affecter le bénéfice total qui en résulte, soit 9.417,63 euros, au bénéfice reporté.

11. Approbation des comptes

Compte tenu de ce qui précède, nous vous demandons d'approuver les comptes annuels et le rapport de gestion pour l'exercice 2021 dans leur ensemble.

12. Décharge aux administrateurs et au commissaire

Nous vous proposons également de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mission et au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'année se clôturant le 31 décembre 2021.

Fait à Zaventem le 3 Juin. 2022,

Pour le Conseil d'Administration,

Patrick Guns
Universal Music SA
Président

Alex De Maegd
Sony Music Entertainment Belgium SA
Vice-Président

ANNEXE: TABLEAU ARTICLE 23 – PARTIE 1 (A) DROITS

			REPRODUCTION		COMMUNICATION AU PUBLIC		RETRANSMISSION PAR CÂBLE	
A	DROITS PERÇUS		119 €		989,746 €		1,195,999 €	
B	DÉDUCTIONS EFFECTUÉES SUR LES DROITS PERÇUS POUR FINANCER LES FRAIS DE GESTION		12 €		85,243 €		109,576 €	
C	PRODUITS FINANCIERS ENCAISSÉS PROVENANT DE LA GESTION DES DROITS PERÇUS		-		-		-	
D	DROITS EN ATTENTE DE PERCEPTION		-		512,766 €		100,261 €	
E	DROITS PERÇUS RÉPARTIS		1,003 €		832,081 €		878,763 €	
F	DROITS PAYÉS		987 €		827,299 €		890,325 €	
G	TOTAL DES DROITS PERÇUS NON ENCORE RÉPARTIS		2,349 €		744,595 €		1,302,153 €	
H			DROITS NON RÉPARTIS RÉSERVÉS	DROITS NON RÉPARTIS NON RÉSERVÉS	DROITS NON RÉPARTIS RÉSERVÉS	DROITS NON RÉPARTIS NON RÉSERVÉS	DROITS NON RÉPARTIS RÉSERVÉS	DROITS NON RÉPARTIS NON RÉSERVÉS
	ANNÉES DE PERCEPTION	2021	107 €	-	312,159 €	-	688,332 €	-
		2020	-98 €	40 €	-6,774 €	195,700 €	-11,927 €	265,760 €
		2019	3 €	3 €	-55,714 €	108,445 €	70,779 €	97,530 €
		2018	1 €	22 €	42,253 €	79,595 €	10,284 €	96,257 €
		2017	-165 €	1,178 €	-71,619 €	37,333 €	3,008 €	36,659 €
		2016	7 €	789 €	13,758 €	62,925 €	2,580 €	33,681 €
		2015	11 €	280 €	10,659 €	4,057 €	2,134 €	820 €
		2014	13 €	14 €	-13,138 €	1,236 €	194 €	324 €
		2013	79 €	1 €	6,701 €	1,468 €	230 €	531 €
		2012	10 €	21 €	10,314 €	848 €	1,688 €	725 €
		2011	6 €	25 €	272 €	605 €	376 €	720 €
		2010	1 €	-	2,122 €	-	1,457 €	-
		2009	-	-	291 €	-	-37 €	-
		2008	-	-	-105 €	-	-35 €	-
		2007	-	-	571 €	-	32 €	-
		2006	-	-	286 €	-	1 €	-
		2005	-	-	254 €	-	34 €	-
		2004	-	-	-22 €	-	15 €	-
		2003	-	-	113 €	-	3 €	-
		2002	-	-	3 €	-	-2 €	-
I	DROITS PERÇUS RÉPARTIS EN ATTENTE DE PAIEMENT		204 €		64,694 €		113,137 €	
J	ANNÉES DE PERCEPTION	2021	145 €		45,917 €		80,301 €	
		2020	22 €		6,897 €		12,061 €	
		2019	11 €		3,526 €		6,167 €	
		2018	11 €		3,601 €		6,298 €	
		2017	4 €		1,222 €		2,137 €	
		2016	7 €		2,289 €		4,003 €	
		2015	1 €		274 €		480 €	
		2014	-		106 €		186 €	
		2013	-		57 €		100 €	
		2012	-		36 €		64 €	
		2011	1 €		169 €		296 €	
		2010	1 €		359 €		628 €	
		2009	1 €		239 €		417 €	
K	TOTAL DES SOMMES NON RÉPARTISSABLES		-		-		-	

ANNEXE: TABLEAU ARTICLE 23 – PARTIE 1 (B) DROITS

			PRÊT PUBLIC		**COPIE PRIVÉE**	
A	**DROITS PERÇUS**		5,100 €		132,455 €	
B	**DÉDUCTIONS EFFECTUÉES SUR LES DROITS PERÇUS POUR FINANCER LES FRAIS DE GESTION**		516 €		17,765 €	
C	**PRODUITS FINANCIERS ENCAISSÉS PROVENANT DE LA GESTION DES DROITS PERÇUS**		-		-	
D	**DROITS EN ATTENTE DE PERCEPTION**		-		38,893 €	
E	**DROITS PERÇUS RÉPARTIS**		5,148 €		54,996 €	
F	**DROITS PAYÉS**		5,052 €		59,059 €	
G	**TOTAL DES DROITS PERÇUS NON ENCORE RÉPARTIS**		5,886 €		179,369 €	
H			DROITS NON RÉPARTIS RÉSERVÉS	DROITS NON RÉPARTIS NON RÉSERVÉS	DROITS NON RÉPARTIS RÉSERVÉS	DROITS NON RÉPARTIS NON RÉSERVÉS
	ANNÉES DE PERCEPTION	**2021**	4,585 €	-	119,055 €	-
		2020	69 €	490 €	1,403 €	16,010 €
		2019	41 €	250 €	961 €	7,751 €
		2018	24 €	122 €	1,301 €	13,699 €
		2017	10 €	113 €	737 €	9,374 €
		2016	9 €	138 €	411 €	6,462 €
		2015	13 €	3 €	389 €	169 €
		2014	4 €	2 €	149 €	148 €
		2013	5 €	2 €	354 €	167 €
		2012	1 €	1 €	88 €	193 €
		2011	1 €	1 €	350 €	168 €
		2010	0 €	-	9 €	-
		2009	1 €	-	-43 €	-
		2008	-	-	17 €	-
		2007	-	-	5 €	-
		2006	-	-	21 €	-
		2005	-	-	6 €	-
		2004	-	-	1 €	-
		2003	-	-	12 €	-
I	**DROITS PERÇUS RÉPARTIS EN ATTENTE DE PAIEMENT**		511 €		15,584 €	
J	**ANNÉES DE PERCEPTION**	**2021**	363 €		11,061 €	
		2020	55 €		1,661 €	
		2019	28 €		849 €	
		2018	28 €		867 €	
		2017	10 €		294 €	
		2016	18 €		551 €	
		2015	2 €		66 €	
		2014	1 €		26 €	
		2013	-		14 €	
		2012	-		9 €	
		2011	1 €		41 €	
		2010	3 €		87 €	
		2009	2 €		58 €	
K	**TOTAL DES SOMMES NON RÉPARTISSABLES**		-		-	

ANNEXE: TABLEAU ARTICLE 23 – PARTIE 2 COÛTS

		REPRODUCTION
A	**TOTAL DES FRAIS (Y INCLUS LES FRAIS FINANCIERS)**	12.06 €
B	**FRAIS LIÉS À LA GESTION DE DROITS (Y INCLUS LES FRAIS FINANCIERS)**	11.71 €
C	**RATIO = MONTANT DE LA LIGNE B/DROITS PERÇUS AU COURS DE L'EXERCICE**	9.81%
		COMMUNICATION AU PUBLIC
A	**TOTAL DES FRAIS (Y INCLUS LES FRAIS FINANCIERS)**	85,242.73 €
B	**FRAIS LIÉS À LA GESTION DE DROITS (Y INCLUS LES FRAIS FINANCIERS)**	82,755.09 €
C	**RATIO = MONTANT DE LA LIGNE B/DROITS PERÇUS AU COURS DE L'EXERCICE**	8.36%
		RETRANSMISSION PAR CÂBLE
A	**TOTAL DES FRAIS (Y INCLUS LES FRAIS FINANCIERS)**	109,576.14 €
B	**FRAIS LIÉS À LA GESTION DE DROITS (Y INCLUS LES FRAIS FINANCIERS)**	106,378.38 €
C	**RATIO = MONTANT DE LA LIGNE B/DROITS PERÇUS AU COURS DE L'EXERCICE**	8.89%
		PRÊT PUBLIC
A	**TOTAL DES FRAIS (Y INCLUS LES FRAIS FINANCIERS)**	515.63 €
B	**FRAIS LIÉS À LA GESTION DE DROITS (Y INCLUS LES FRAIS FINANCIERS)**	500.58 €
C	**RATIO = MONTANT DE LA LIGNE B/DROITS PERÇUS AU COURS DE L'EXERCICE**	9.81%
		COPIE PRIVÉE
A	**TOTAL DES FRAIS (Y INCLUS LES FRAIS FINANCIERS)**	17,764.57 €
B	**FRAIS LIÉS À LA GESTION DE DROITS (Y INCLUS LES FRAIS FINANCIERS)**	17,246.15 €
C	**RATIO = MONTANT DE LA LIGNE B/DROITS PERÇUS AU COURS DE L'EXERCICE**	13.02%